

		FAITS MARQUANTS	P 05
		OFINIT OD ANIDO LAGO ÉVOLLIE	
	- I	SEINE GRANDS LACS ÉVOLUE  De l'institution interdépartementale	
		des barrages-réservoirs du bassin de la Seine	
		au syndicat mixte Seine Grands Lacs  ■ Application de la loi Biodiversité	P 06 P 09
		Application de la loi biodiversite	F 09
		PRÉVENIR LES INONDATIONS	W. Williams
		ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	
		■ Garantir la ressource en eau	P 10
		■ La crue de juin 2016	P 12
		■ Situation hydrologique annuelle et gestion des ouvrages ■ Programme d'actions de prévention des inondations	P 14
		■ Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes	P 15
		■ Risque inondation : Mobilisons les voisins ! ■ Site pilote de la Bassée : une première étape pour identifier	P 16
		les enjeux à intégrer à la conception du projet	P 17
		ENVIRONNEMENT	
		■ Charte biodiversité	P 18
	.31	■ Pêche de sauvegarde	P 20
	$\cup$	■ Objectif zéro phyto	P 21
	2.26	■ Plantation par les agents	P 21
		LA VIE DES INSTALLATIONS	-
		■ Travaux du canal d'amenée Seine	P 22
	A	<ul><li>Les marchés de travaux</li><li>Réfection des chemins de service</li></ul>	P 23 P 23
	de Burk	■ Intervention sur le parement amont du barrage de la Morge	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
		■ Gestion des crues : gros plan sur une gestion spécifique qui interpelle : le By-Pass	P 24
		■ Un suivi particulier du barrage de Pannecière lors de l'épisode de crue de juin 2016	Dat
		■ Optimisation du dispositif d'auscultation	P 24 P 24
		■ Travaux en régie	P 25
		AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES	
	$\mathcal{L}$	<ul> <li>L'EPTB s'engage pour l'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin-versant</li> <li>Les stratégies locales de gestion du risque inondation</li> </ul>	P 26
		de Troyes et St-Dizier	P 27
		<ul> <li>Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine troyenne</li> </ul>	P 27
			(8)
		SEINE GRANDS LACS EN 2016	
	A	■ Le budget ■ Le Conseil d'administration	P 28 P 29
	$\cup$	■ Les ressources humaines	P 29
		ZOOM SUR	
	U	■ Les forêts de l'EPTB	P 30
		<ul> <li>Journées européennes du patrimoine : le barrage de Pannecière a ouvert ses portes aux visiteurs</li> </ul>	P 30
		■ Plan particulier d'intervention : des affiches et dépliants !	P 30
		■ Maison des lacs de Mesnil-Saint-Père : un nouvel espace	
		pour Seine Grands Lacs en 2017  Episeine : réalisation d'une plateforme collaborative	P 31
		sur le risque inondation	P 31
		■ Plouf 75, et si la Seine sortait de son lit ?	P 31
4.11 S. 10 S			



# ÉDITO



Instituée en 1928 par la Préfecture de la Seine sous la forme d'un service des Barrages-Réservoirs, l'EPTB Seine Grands lacs est une structure publique d'un âge respectable, regroupant la ville de Paris et les trois Départements de la petite couronne. Tandis que le lac de Pannecière est mis en service en 1949, le dernier de nos ouvrages est rendu opérationnel en 1990.

Depuis sa création, l'EPTB s'est toujours attaché à s'adapter aux évolutions voulues par le législateur en essayant de prendre en compte les besoins et les demandes nouvelles. Dans ce cadre, en 2011, la structure est reconnue Établissement public territorial de bassin, sur l'ensemble du bassin amont de la Seine.

Le contexte législatif actuel voulu par les lois MAPTAM et NOTRe (2014 et 2015) ainsi que la nouvelle compétence GEMAPI doivent être une chance pour ce territoire dont la crue de mai 2016 vient de rappeler la fragilité et pour Seine Grands Lacs qui saura s'adapter.

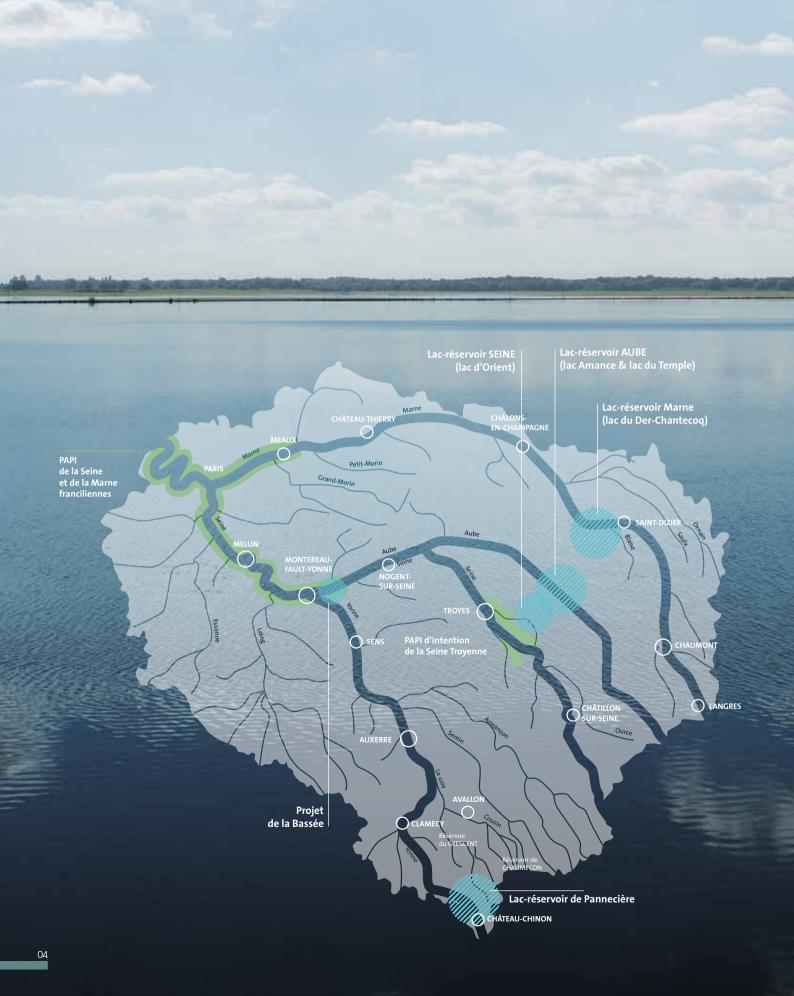
Notre syndicat mixte, créé au 1er trimestre 2017, va nous permettre de nous ouvrir aux collectivités partenaires du bassin versant et de nous engager, ensemble, pour préserver la ressource en eau et sa qualité. Les enjeux sont considérables puisque 12 millions d'habitants sont concernés, urbains comme ruraux. Seule une action coordonnée de la politique publique de l'eau à l'échelle du bassin versant est opérante. Seine Grands Lacs en est un acteur majeur.

Dans le contexte du changement climatique, l'engagement de l'EPTB Seine Grands Lacs pour une politique environnementale renouvelée, dynamique et structurante du grand cycle de l'eau est au cœur de son projet, tant pour la gestion et l'exploitation de ses ouvrages que de l'animation des PAPI (Plans d'actions de prévention des inondations).

C'est à ces ambitions que nos personnels mobilisent leurs savoir-faire!

#### Frédéric Molossi

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis



# FAITS MARQUANTS 2016

18 DÉPARTEMENTS

1976 ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES vivant autour des lacs TERRITOIRES

à risque
important
d'inondation
(TRI)



4 LACS-RÉSERVOIRS pour un bassin

# ♦ FÉVRIER

Engagement sur la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

## **AVRIL**

Mise en ligne de la visite virtuelle du lac Aube sur seinegrandslacs.fr

# MAI

Crue de printemps exceptionnelle

#### JUIN

0

Première réunion de la commission de préfiguration du syndicat mixte

#### **OCTOBRE**

Adhésion aux chartes régionales sur la biodiversité

# **ONOVEMBRE**

Fin des travaux de la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine

# **DÉCEMBRE**

 Adoption des statuts du syndicat mixte par le Conseil d'administration

> Révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes







# DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DES BARRAGES - RÉSERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE AU SYNDICAT MIXTE SEINE GRANDS LACS

#### **GENÈSE**

#### LA CRUE DE 1910

En janvier 1910, une crue centennale fait sortir la Seine de son lit. Les rues de Paris sont submergées. Quelque 22 000 immeubles sont atteints et 200 000 Parisiens sinistrés. Le 22 janvier, le métro est à son tour sous les eaux. La rivière met 45 jours à regagner son lit, laissant derrière elle un paysage urbain dévasté. Comme le débit de la Seine est peu rapide, la montée des eaux et la décrue se font lentement. Les dommages sont estimés à 400 millions de francs-or.

#### 1924, UNE NOUVELLE CRUE

En 1924, une nouvelle crue touche la capitale et son agglomération. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le bassin de la Seine connaît ainsi 18 crues majeures dont celles de 1910, 1924 et 1955.

Parallèlement, durant les années 20, la région parisienne souffre de périodes de sécheresse. Sous les ponts de Paris, le lit du fleuve est vide. Pour remédier à ces maux, l'État et le Département de la Seine aménagent la Seine et ses affluents afin de réguler leurs débits. Le premier lac-réservoir est mis en service sur l'Yonne dans le Morvan en 1949 : Pannecière est le premier grand lac de Seine. Comme les trois ouvrages qui suivront, il a deux missions : l'écrètement des crues et le soutien d'étiage. En hiver et au printemps, quand le débit de la rivière est au plus haut, le lac se remplit, limitant ainsi les inondations. Puis durant l'été et jusqu'au milieu de l'automne, il se vide pour soutenir l'étiage de la rivière.

En 1966, alors que le lac-réservoir Marne est en construction non loin de Saint-Dizier, le lac-réservoir Seine, dit lac d'Orient est inauguré en Champagne humide à proximité de Troyes. Ces nouveaux ouvrages fonctionnent en dérivation des rivières, grâce à un canal d'amenée des eaux et à un canal de restitution. Comme son nom l'indique, ce dernier redonne l'eau à la rivière à partir du début de l'été. Les ouvrages, en service ou en construction sont alors gérés par le Département de la Seine.



Le 1er janvier 1968, en application de la loi du 10 juillet 1964, ce Département est dissous, au profit de trois nouvelles collectivités, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, la ville de Paris bénéficiant également d'un statut de Département.

#### 1969, L'IIBRBS EST CRÉÉE

Un an plus tard, le 16 juin 1969, un arrêté ministériel crée l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS). Propriétaire des ouvrages existants, elle a pour mission de les gérer et de concevoir de nouvelles structures susceptibles de renforcer, notamment, la protection de l'Îlede-France contre les inondations et de garantir sa ressource en eau. Elle est alors dirigée par les Conseils généraux de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

En 1974, le lac-réservoir Marne, baptisé lac du Der-Chantecoq est inauguré. C'est le plus grand lac artificiel de France.

Entre 1989 et 1990, deux nouveaux ouvrages sont mis en eau en dérivation de l'Aube : les

lacs d'Amance et du Temple qui, reliés par un canal de jonction, forment le lac-réservoir Aube près de Troyes.

Dès 1992 et jusqu'en 1998, l'Institution va conduire, avec l'État, la Région Île-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une étude permettant d'évaluer les bénéfices de ses quatre ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin parisien. En se fondant sur les caractéristiques de la crue de janvier 1910, il ressort que les ouvrages permettraient de réduire la hauteur des eaux à Paris de 60 centimètres, ce qui diminuerait les coûts financiers liés aux dommages de 4 milliards d'euros (soit 8,4 milliards au lieu des 12,2 milliards estimés).

Parallèlement, en 1995, une autre étude menée par Seine Grands Lacs et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie démontre que sans l'action des lacs-réservoirs, l'Île-de-France serait confrontée à des pénuries en eau potable plusieurs jours par an. Cependant, de même que les ouvrages réduisent les crues sans les éviter, ils ne peuvent, seuls, remédier aux faibles débits en période de grande sécheresse. Dans le contexte de changement climatique, à l'heure où les études annoncent une baisse de 30 % du débit estival de la Seine à Paris à horizon 2050/2100, l'approvisionnement de l'Île-de-France en eau est plus que jamais un sujet d'importance.



# RECONNAISSANCE COMME ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB)

Le 7 février 2011, l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine est reconnue comme Établissement public territorial de bassin (EPTB) sur le bassin de la Seine, en amont de la confluence avec l'Oise, par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin. Selon le code de l'environnement, un EPTB est un groupement de collectivités territoriales, constitué pour faciliter, à l'échelle d'un bassin, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. Seine Grands Lacs élargit ainsi ses missions et entame, en particulier, une politique environnementale ambitieuse ainsi que des actions de coordination, d'information et d'animation à l'échelle du hassin

Lors de sa reconnaissance comme EPTB, les services de l'État demandent à l'Institution de travailler également à l'élargissement de sa gouvernance afin qu'elle corresponde plus justement à son périmètre de reconnaissance. En 2013, elle lance une étude destinée à apprécier les attentes des acteurs et territoires de son périmètre pour lesquels il s'agit de construire une offre adaptée. Le Conseil d'administration met en place un Comité consultatif regroupant les acteurs du bassin, dont l'objectif est de préfigurer les missions de l'EPTB et définir les nouvelles modalités de sa gouvernance.

Trois grandes orientations sont mises en lumière. La première pose le principe du maintien, au sein de l'EPTB, de ses missions historiques, soit la gestion des ouvrages dans leur double fonction d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage. La deuxième renvoie à la mise en œuvre adaptée des missions réglementaires d'un EPTB, en positionnant Seine Grands Lacs comme coordonnateur des politiques territoriales d'aménagement

et de gestion des eaux du bassin amont de la Seine. La troisième orientation préconise quant à elle que l'ingénierie de l'EPTB puisse être sollicitée à la demande et en subsidiarité, dans le cadre d'élaboration et d'animation de Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), de stratégies locales sur les Territoires à risque important d'inondation (TRI), de Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), ou encore pour la structuration d'Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).





#### **RÉFORME TERRITORIALE**

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), puis celle du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) donnent un coup d'accélérateur au processus engagé par l'Institution. Ces textes induisent en effet des changements importants : les EPTB ne peuvent plus être constitués en institutions interdépartementales et doivent évoluer en syndicats mixtes au plus tard le 31 décembre 2017. Par ailleurs, un bloc de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est créé et exclusivement confié aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces derniers ont jusqu'au 1er janvier 2018 pour s'en saisir mais peuvent toutefois en déléguer ou transférer tout ou partie à un syndicat mixte, un EPTB ou un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Enfin, la Métropole du Grand Paris (MGP), notamment dotée de cette compétence GEMAPI, est créée au 1er janvier 2016.

Dès lors, le conseil d'administration de Seine Grands Lacs décide d'accélérer son évolution statutaire

Conformément à la loi du 8 août 2016 dite loi biodiversité, les administrateurs de l'EPTB adoptent à l'unanimité, la délibération approuvant la transformation de l'institution interdépartementale en syndicat mixte composé de ses quatre membres.

Il appartient maintenant au Comité syndical, composé des mêmes membres que le conseil d'administration de l'Institution interdépartementale, de poursuivre les travaux d'ouverture de sa gouvernance. Il s'est donné pour objectif d'accueillir de nouveaux membres avant le 31 décembre 2017. Pour appuyer l'ensemble de son évolution, le conseil d'administration a mis en place, dès juin 2016, une commission de préfiguration de la gouvernance. Composée d'élus des collectivités membres historiques de l'Institution ainsi que d'élus de collectivités territoriales manifestant leur intérêt ou leur volonté d'adhérer au syndicat mixte, elle a pour objectifs de préparer l'entrée des nouveaux membres et de définir les orientations des futurs statuts.

# APPLICATION DE LA LOI BIODIVERSITÉ

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages offre la possibilité aux EPTB constitués en institutions interdépartementales, de se transformer en syndicats mixtes selon une procédure simplifiée, et d'éviter le processus dissolution/création *ex nihilo* en vigueur jusqu'à l'instauration de cette loi.

Celle-ci dispose que la "transformation est décidée, sur proposition du conseil d'administration de l'institution ou de l'organisme, par délibérations concordantes de ses membres. Les organes délibérants des membres se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification à leur président de la délibération proposant la transformation. À défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable".

Ce processus permet de garantir sans heurts ni ruptures la continuité du service public : "L'ensemble des biens, droits et obligations de l'institution ou de l'organisme interdépartemental sont transférés au syndicat mixte, qui se substitue de plein droit à l'institution ou à l'organisme interdépartemental dans toutes ses délibérations et tous ses actes à la date de la transformation. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution

de personne morale. La substitution de personne morale aux contrats conclus par l'institution ou l'organisme interdépartemental n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'ensemble des personnels de l'institution ou de l'organisme interdépartemental est réputé relever du syndicat mixte, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes".

En se saisissant de ce nouvel outil réglementaire, Seine Grands Lacs assure la pérennisation de ses activités et en particulier la gestion, l'entretien et l'exploitation de ses quatre lacs-réservoirs.

La loi précise que la transformation doit se faire à périmètre constant de gouvernance, c'est-à dire avec les mêmes collectivités. Pour autant, une fois constitué, le syndicat peut réviser ses statuts et ouvrir sa gouvernance à de nouvelles collectivités.

Le Conseil d'administration, réuni le 8 décembre 2016, a approuvé à l'unanimité la transformation de l'Institution interdépartementale en syndicat mixte après délibération concordante des assemblées départementales et publication d'un arrêté préfectoral entérinant sa transformation statutaire







# GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

Mission fondamentale pour Seine Grands Lacs, le soutien des étiages en été et en automne permet d'assurer les usages (eau potable, industries, navigation, agriculture...) le long des axes régulés (Marne, Aube, Seine et Yonne), mais aussi de contribuer à la qualité de l'eau par effet de dilution des rejets. Cependant, la ressource en eau est de plus en plus menacée et les effets du changement climatique se font ressentir sur la gestion des lacs-réservoirs. 2016 a été une année alternant forte sécheresse en hiver et crue de printemps exceptionnelle.

## LE SOUTIEN D'ÉTIAGE TARDIF EN 2016

Conséquence de la crue de printemps de 2016, le programme de déstockage pour le soutien des étiages a été modulé afin d'attendre la fin complète de la décrue et permettre le ressuyage des terres agricoles. Les débuts de restitution se sont ainsi faits tardivement, à partir du 1er juillet à Pannecière, du 8 juillet sur Marne, et du 11 juillet sur Seine et Aube. L'excédent de

volume accumulé sur le lac-réservoir Seine en raison du report des restitutions a été vidangé progressivement pour revenir sur les objectifs de gestion et permettre de réaliser les différentes investigations prévues sur cet ouvrage. Quant aux lacs-réservoirs Marne et Aube, leurs excédents de remplissage, générés par le report des restitutions, ont été conservés pour le soutien d'étiage tardif. En juillet, août et septembre, ce sont des cumuls pluviométriques inférieurs à la normale de 30 à 60 % sur l'ensemble du bassin qui ont été enregistrés, provoquant un tarissement progressif des débits en rivière. À ces débits naturels faibles, l'exploitation des lacs a permis d'apporter en moyenne un débit supplémentaire représentant 40 % du débit de la Seine à Paris durant l'été. Le déstockage pour le soutien d'étiage s'est poursuivi jusqu'à mi-novembre sur l'ensemble des lacs. Il restait alors un volume minimum de 91 millions de m³ le 16 novembre, correspondant à 11 % de la capacité normale de stockage.



En l'absence de restitutions, les débits en rivière auraient atteint les seuils de crise entraînant des restrictions sévères des usages, notamment en septembre, aux stations de Pont-sur-Seine, Châlons-en-Champagne, et Gournay. Sur la Marne, à Châlons-en-Champagne, les restitutions ont par exemple représenté jusqu'à 80 % du débit observé dans le cours d'eau.





## UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION DU BASSIN SEINE-NORMANDIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son évolution statutaire et des récentes réformes territoriales. Seine Grands Lacs souhaite renforcer ses missions historiques et son rôle de coordinateur des politiques territoriales d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de la Seine tout en développant de nouvelles actions, en particulier dans le contexte de changement climatique. Étroitement associé à l'élaboration de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique, l'EPTB est signataire, aux côtés de l'Agence de l'eau et d'autres acteurs, de la déclaration d'engagement à cette stratégie, présentée par le Préfet de bassin et le Président du Comité de bassin. Seine Grands Lacs et l'Agence poursuivent d'autres objectifs communs, dont la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation, la gestion et la restauration de

la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et la prévention des inondations.

Au regard de ces éléments, l'EPTB et l'Agence préparent un contrat de partenariat qui permettra d'organiser une synergie optimisée entre leurs actions. Celles-ci viseront à atteindre sur le bassin Seine-Normandie, les objectifs fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI), le Plan Seine et le Contrat de plan État-Région (CPER) Île-de-France 2015-2020, ainsi que par la stratégie d'adaptation au changement climatique.

#### UN OBJECTIF DE GESTION OPTIMISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Eau de Paris est responsable de la totalité du service public de l'eau à Paris et de la protection à long terme des masses d'eau souterraines et superficielles. En parallèle, il mène des actions de protection de la ressource en eau sur son périmètre d'intervention. Eau de Paris et Seine Grands Lacs ont pour objectif commun de contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau permettant un développement durable des territoires. Dans un contexte de changement climatique où la question de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau peut devenir critique à moyen terme, ils ont souhaité élaborer une convention de partenariat, afin d'échanger leurs expertises et de travailler ensemble autour de thématiques fortes :

- Changement climatique et transition énergétique.
- Protection de la ressource en eau,
- Protection de la biodiversité,
- Surveillance de la qualité de l'eau,
- Partage des enjeux sur le secteur Bassée-Voulzie,
- Partage de données et échanges techniques,
- Mise en œuvre d'actions communes, en matière de communication, de relations institutionnelles et internationales.



# LA CRUE DE MAI-JUIN 2016

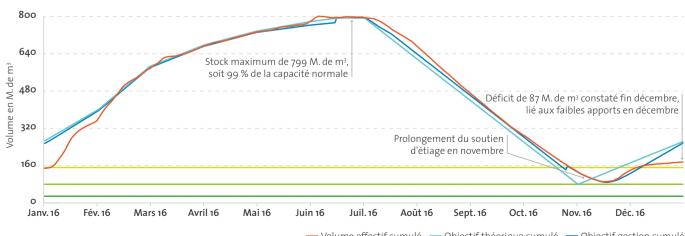
#### UNE PLUVIOMÉTRIE EXCEPTIONNELLE

Les fortes précipitations de la fin du mois de mai 2016, intervenant sur un sol déjà saturé par un mois d'avril excédentaire, ont provoqué, en région Île-de-France, des crues de printemps exceptionnelles sur les affluents franciliens de la Seine.

Des pluies exceptionnelles se sont abattues sur le Loiret et une partie de l'Île-de-France pendant la période du 28 mai au 4 juin. Le cumul en quatre jours a souvent atteint 2 à 3 mois de précipitations normales.

Au cours de la seule journée du 30 mai, journée la plus pluvieuse de l'épisode, de nombreux records de pluie historiques ont été atteints, avec l'équivalent d'un mois de pluie en une journée sur certains secteurs. De manière générale, la pluviométrie du mois de mai a été supérieure à la normale sur l'ensemble du bassin versant amont de la Seine, avec un rapport à la normale de 150 % à 180 % en amont des lacs-réservoirs, et supérieur à 200 % voire 300 % en région Île-de-France.

#### COURBE D'EXPLOITATION CUMULÉE DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCÉMBRE 2016



#### UNE CRUE FORTE EN ÎLE-DE-FRANCE, EXCEPTIONNELLE EN CETTE PÉRIODE

À Paris, cet événement a atteint un niveau équivalent à la crue de janvier 1982, caractérisée par une période de retour de 10 à 20 ans. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la dernière crue importante pour un mois de juin date de 1983 mais elle était restée bien plus modeste atteignant 1200 m³/s à Paris, contre 1800 m³/s en 2016. En Île-de-France, il s'agit d'une crue exceptionnelle pour les affluents franciliens (Loing, Yerres, Petit et Grand Morin...).

Les conséquences de ces inondations, dont les dommages sont estimés à 1,4 milliard d'euros sur les bassins de la Loire et de la Seine, sont multiples et illustrent la forte interdépendance des réseaux en région urbaine dense. Ces inondations ont entraîné l'évacuation de 15 000 personnes, tandis que 20 000 foyers ont été privés d'électricité et que plusieurs axes de transports majeurs (autoroute, voie ferrée, navigation) ont été perturbés pendant plusieurs jours.

Si aucun débordement, au-delà des voies sur berges, n'a été observé dans la traversée de Paris et de la proche banlieue, cet événement aura mobilisé l'ensemble des gestionnaires de réseaux (assainissement, RATP, CPCU...).



#### LA GESTION DES LACS-RÉSERVOIRS

L'événement a été plus modeste sur les lacsréservoirs, et plus faible que la crue de mai 2013 sur les lacs de Champagne.

Le 30 mai 2016, le niveau de remplissage des lacs-réservoirs était conforme aux objectifs usuels de gestion, permettant la gestion des étiages. Les ouvrages étaient remplis à environ 90 % de leur capacité maximale, et disposaient d'un volume libre pour l'écrêtement des crues de 80 millions de m³ environ.

Le canal d'amenée Seine, en vidange depuis le 1<sup>er</sup> mai afin de préparer les travaux de réhabilitation prévus durant l'été, était consigné.

La prise d'eau a dû être remise en service (ainsi que l'usage du canal) dès le 31 mai pour assurer la protection de l'agglomération troyenne. Le lac a ainsi permis de stocker 30 % du débit amont.

Le lac Marne a également, par son action, permis de réduire le pic de crue de la Marne de 143 m³/s à 92 m³/s, atténuant ainsi la pointe de crue dans la ville de Saint-Dizier. Sur l'Yonne, la pointe de crue du 31 mai (41 m³/s) a été abaissée à 30 m³/s le jour-même sous l'action du barrage de Pannecière. Le 2 juin, le barrage a atteint son niveau maximum autorisé et, à partir de cette date, n'a plus eu d'action sur les

débits à l'aval. Le transit des eaux, une fois le lac rempli, a été assuré à partir du 3 juin au moyen de l'évacuateur de crue.



Pendant cet épisode de crue, les lacsréservoirs ont stocké 40 millions de m³ au total et dérivé un débit maximum de 68 m³/s le 3 juin.

Compte tenu de la cinétique de cette crue formée sur le bassin versant intermédiaire de la Seine, les lacs-réservoirs ont permis une diminution modeste de 5 cm sur la pointe de crue à Paris mais ont présenté un effet bénéfique tout au long de la décrue, permettant un retour à la normale plus rapide. À la fin de l'épisode de crue, les lacs-réservoirs enregistraient un taux de remplissage proche de 95 %. Au cours de l'événement, l'ensemble des personnels d'exploitation et les agents en charge du contrôle des ouvrages hydrauliques ont été mobilisés afin d'assurer une surveillance renforcée de la crue et des ouvrages.

Les lacs-réservoirs, situés sur les secteurs amont des principaux cours d'eau, ont rempli leur rôle de stockage et d'écrêtement des crues malgré un volume disponible limité. Mais, en raison des temps de propagation importants entre les ouvrages et la région parisienne, les effets des lacs-réservoirs ont été visibles essentiellement sur la décrue. En effet, très atypique, cet événement a connu une concentration des pluies dans le sud de la région Île-de-France, très en aval des ouvrages de régulation.





# SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

#### LE REMPLISSAGE DES OUVRAGES EN 2016 MARQUÉ PAR UN FORT DÉFICIT EN DÉBUT D'ANNÉE

L'année 2016 a débuté avec un fort déficit de remplissage au regard des objectifs théoriques, culminant à 127 millions de m³ le 5 janvier, déficit cumulé encore jamais atteint à cette période de l'année. Les débits de prises sur les quatre ouvrages avaient dû être fortement limités en raison d'une sécheresse en décembre 2015 et début janvier 2016, obligeant même à un arrêt complet pendant quelques jours. Le retour des pluies en janvier a permis de rattraper le retard de remplissage et de revenir sur les objectifs de gestion dès février. Le printemps 2016 a été caractérisé par une pluviométrie supérieure à la normale, engendrant une succession de petites pointes de crue sur la plupart des cours d'eau. Les pluies très intenses de fin mai-début juin, s'ajoutant à des sols déjà saturés, ont généré des crues exceptionnelles sur les affluents de la Seine (Loing, Yerres...) et une crue moyenne à Paris. À l'issue de ces crues printanières exceptionnelles, les lacs-réservoirs enregistraient un volume maximum de 801 millions de m³ le 6 juin soit 95 % de leur capacité totale de stockage.

#### UN NOUVEAU MANQUE D'EAU EN FIN D'ANNÉE

À la faveur de l'augmentation des débits naturels en rivière observée fin novembre, le programme de remplissage des lacsréservoirs a repris le 23 novembre sur les lacs Marne, Seine et Pannecière. Des travaux réalisés sur le canal de jonction du lac Aube, et nécessitant de maintenir cet ouvrage hors d'eau, ont conduit à un redémarrage plus tardif des prises, le 23 décembre.

En décembre 2016 et janvier 2017, la pluviométrie inférieure de 60 % aux normales saisonnières et les faibles débits enregistrés en rivière (à peine 30 % du débit moyen de janvier), ont fortement contraint les débits de prises, entraînant un déficit de remplissage significatif dans les ouvrages. Fin décembre 2016, ce dernier se portait ainsi à 90 millions de m³, atteignant une valeur maximum de 164 millions de m³ le 31 janvier. Il dépasse largement le record de déficit de janvier 2016.

# PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

L'EPTB Seine Grands Lacs pilote le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2014-2019, traduction opérationnelle de la gestion du risque d'inondations par les collectivités locales situées le long de ces deux grands axes. En tant que porteur du PAPI, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé à mener une démarche de long terme pour améliorer la sensibilisation des populations au risque d'inondation et les inciter à s'y préparer. Il s'associe à de nombreux partenaires pour mettre en place des actions pérennes et ciblées.



#### LA RÉVISION DU PAPI

Prévue dès l'origine, sa révision a eu lieu à mi-parcours fin 2016, permettant d'intensifier la dynamique engagée dès 2013 en associant 15 nouvelles collectivités maîtres d'ouvrages ainsi qu'en élargissant son périmètre d'intervention de la petite à la grande couronne. Par ailleurs, son budget global est triplé et augmente fortement le nombre d'actions à mettre en œuvre. En cohérence avec le nouveau cadre règlementaire (SNGRI - Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, PGRI -Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie, SLGRI de la métropole francilienne...), le programme 2017-2019 a pour objectifs de:

- Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du
- Réduire la vulnérabilité du territoire francilien,
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages,
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.



166 actions pour un montant total de 89 millions d'€ HT :

- EPTB Seine Grands Lacs (porteur)
- Départements membres de l'EPTB :
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Conseils départementaux :
- Seine-et-Marne
- Syndicats:
- sienne (Île-de-France)
- SMSO Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la
- SIREDOM Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères (91)

- SYCTOM Agence métropolitaine des
- versant de l'Yerres (77, 91,94)
   SIVOA Syndicat mixte de la vallée de
- l'Orge aval (78, 91)
- Communautés d'agglomération :
   Communauté d'agglomération des Pays
- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud (91)
- **■**Communes:
- Chelles (77)

- Ris-Orangis (91)

#### **LES ATELIERS DU PAPI**

À l'occasion des deux années de large concertation organisée au sein du Comité territorial Seine-amont Île-de-France pour l'élaboration de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de la métropole francilienne. l'EPTB Seine Grands Lacs a pu constater le fort intérêt de nombreux acteurs à échanger sur cette thématique. Il v avait donc un réel besoin de poursuivre l'animation d'un tel réseau sur la durée.

La révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes a ainsi permis d'inscrire une action spécifique pour l'organisation des ateliers du PAPI. Ces moments collaboratifs permettent de partager, 4 fois par an, les expériences exemplaires menées à l'échelle régionale, nationale ou internationale en matière de gestion des inondations. Les ateliers de l'année 2016 ont ainsi été consacrés aux outils opérationnels de gestion des inondations, à la sensibilisation et à la formation au risque inondation et au retour d'expérience de la crue de juin 2016. Chaque journée de travail a permis d'accueillir environ 80 personnes et a proposé des miniconférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. Ces ateliers font l'objet d'une captation vidéo disponible par séquence sur la chaîne Youtube de l'EPTB Seine Grands Lacs. Depuis novembre 2016, ils sont également retransmis en direct sur cette même chaîne.

Plus de 160 organismes acteurs de la gestion du risque inondation, composés d'élus et techniciens, ont pu assister à ces ateliers et 150 les ont suivis en direct sur Youtube.

Le dispositif inauguré en 2014 a ainsi été pérennisé dans le cadre de la révision du PAPI, et ce sont 12 nouveaux ateliers qui seront organisés à une fréquence trimestrielle d'ici fin 2019.





# RISQUE INONDATION: MOBILISONS LES VOISINS!

À l'occasion de la Journée internationale de prévention des catastrophes naturelles organisée par l'ONU le 13 octobre 2016, Seine Grands Lacs a lancé l'opération : "Risque inondation : tous concernés, tous préparés!"

De part leur proximité, les voisins constituent le tout premier maillon de la sécurité civile. Ils représentent une ressource bénévole et infinie mobilisable avant, pendant et après une inondation. Cette première phase de l'opération visait à les inciter à devenir des relais d'information et de sensibilisation nécessaires, en complément de l'action des services publics et des associations.

En partenariat avec l'association Voisins solidaires, la start-up Mon p'ti voisinage, et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, l'opération a bénéficié d'une large communication:

- Envoi de boîtes à outils contenant des flyers, affiches et guides à diffuser dans son quartier ou son immeuble aux 25 000 membres franciliens du réseau Voisins Solidaires.
- Publication d'une page vitrine et d'un mini-guide sur la plateforme Mon P'ti Voisinage,
- Publication de plusieurs articles sur les sites internet des partenaires et de nombreux messages sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.), y compris par la Maire de Paris, Anne Hidalgo.

L'opération a fait l'objet d'une présentation publique à l'occasion d'une réunion organisée par la commune de Villeneuvele-Roi (94) à destination de ses agents et des habitants touchés par la crue de juin 2016. Les bons retours des partenaires et des usagers ont incité à renouveler et à approfondir l'action à partir de 2017, avec notamment la formation de voisins référents qui constitueront des relais privilégiés pour démultiplier la sensibilisation aux inondations en Îlede-France et engager leur voisinage à s'y préparer.





# SITE PILOTE DE LA BASSÉE : UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR IDENTIFIER LES ENJEUX À INTÉGRER À LA CONCEPTION DU PROJET

Partie intégrante du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, le projet d'aménagement de la Bassée poursuit deux objectifs de diminution des effets d'une inondation majeure en Île-de-France et de valorisation écologique de la zone humide de la Bassée aval. À l'issue d'une analyse multicritères, l'emplacement du site pilote et des zones potentielles de valorisation écologique ont été validées en 2015. Le site pilote retenu se situe sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon. L'année 2016 a permis d'identifier les enjeux locaux en termes d'occupation de sols et de caractéristiques des milieux. Ces données permettront d'adapter le projet et de minimiser ces incidences sur le milieu.

## IDENTIFIER LES ACTIVITÉS LOCALES

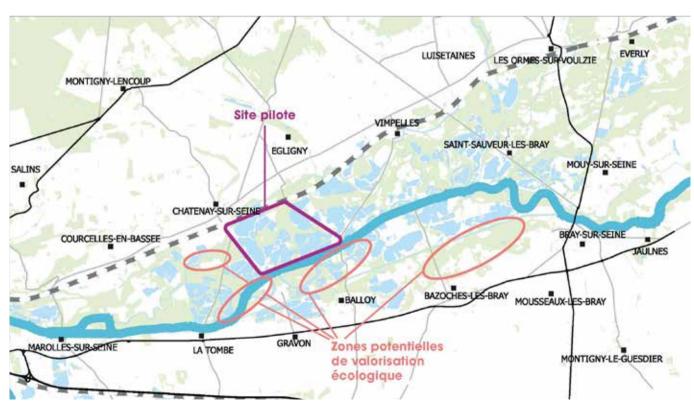
Suite à l'identification et la rencontre des principaux propriétaires, l'ensemble des activités pratiquées sur le site pilote ont été recensées. Cet état des lieux confirme la diversité des usages et des aménagements existants.

#### CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les inventaires écologiques menés en 2016 ont permis de constituer un état de référence des milieux avant aménagement. Ils ont, également, offert la possibilité de s'assurer que ces derniers évoluaient peu. Depuis 2002, des piézomètres installés en Bassée permettent de mesurer le niveau des nappes souterraines. Ce réseau a été actualisé et de nouveaux points de mesure seront implantés en 2017. Ce réseau sera ainsi constitué de plus de 120 piézomètres.

#### **ÉTUDIER LE SITE PILOTE**

Le groupement de maîtrise d'œuvre sélectionné est dorénavant chargé de réaliser les études de conception du site pilote et de son intégration paysagère, ainsi que des études réglementaires, l'objectif étant de préparer le dossier d'enquête publique pour fin 2019. Le groupement assurera le suivi du projet jusqu'à la mise en service de l'aménagement.







# CHARTE BIODIVERSITÉ

À plusieurs reprises, en 2014 et en 2016, Seine Grands Lacs s'est engagé formellement en faveur de la biodiversité en adhérant aux chartes des régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.

L'engagement s'articule autour des principaux axes de travail préconisés :

AXE 1 Rassembler, organiser, enrichir la connaissance sur la biodiversité pour la partager;

AXE 2 Sensibiliser et former tous les publics sur la biodiversité pour une appropriation de la thématique et de ses enjeux;

AXE 3 Respecter la biodiversité, agir pour la préserver, la gérer, la valoriser ;

AXE 4 Mobiliser les acteurs en faveur de la biodiversité pour donner plus de cohérence.

#### UNE FAUNE ET UNE FLORE PRÉSERVÉES

Concernant le premier axe, l'année a été marquée par la signature d'une convention avec la fédération des pêcheurs de Seine-et-Marne en vue de la valorisation écologique des sites à potentiel de la Bassée aval et d'échanges techniques sur la préservation des milieux aquatiques et piscicoles. En ce qui concerne la connaissance, l'inventaire pluridisciplinaire des prairies du lac du Der s'est poursuivi : la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) assurant le suivi des papillons et des criquets-sauterelles tandis que le Conservatoire botanique national du Bassin parisien identifie la flore et la végétation. L'inventaire comprend également l'étude des populations de characées, algue indicatrice de la qualité des eaux à l'échelle de tous les lacs-réservoirs.



4 espèces de characées jusqu'alors inconnues sur le territoire ont été découvertes : Chara delicatula, Chara denudata Nitellopsis obtusa, Tolypella intricata.





#### UN PERSONNEL SENSIBILISÉ

Les actions du deuxième axe, relatives à la sensibilisation et la formation sur la biodiversité, ont touché tous les publics y compris des personnes en réinsertion (opération nettoyage de rives avec la protection judiciaire). L'accent majeur a été mis sur le personnel de l'EPTB, concerné par 3 opérations :

- un inventaire participatif,
- une journée de formation,
- une journée de plantation.

Dans le cadre de l'inventaire participatif, les agents en charge de l'entretien des emprises ont conduit un état des lieux des populations de papillons pour mesurer les effets des changements de pratiques d'entretien sur les surfaces en herbe, selon le programme Vigie Nature du Muséum national d'Histoire naturelle. Le personnel de l'EPTB, et en particulier les agents en charge des travaux, a été formé aux procédures réglementaires environnementales (dossier Natura 2000 et loi sur l'eau) afin que la biodiversité soit prise en compte dès les études de réhabilitation et jusqu'à la phase projet des chantiers. Les agents des directions

dépendants des territoires de l'Aube et de la Marne, en charge de l'instruction de ces dossiers pour le compte de l'État ont été mobilisés.

## DES ZONES HUMIDES PROTÉGÉES

Pour le troisième axe, l'accent a été mis sur la préservation des zones humides. Après avoir engagé de vastes prospections, l'EPTB a identifié 154 mares se répartissant principalement en mares forestières et en quelques mares de prairies. Complétant ce réseau, en particulier dans les secteurs dépourvus ou pour favoriser certaines espèces d'amphibiens comme le triton crêté, **9 mares ont été creusées.** 

Pour limiter l'érosion de la biodiversité liée à l'expansion des espèces exotiques envahissantes, Seine Grands Lacs a également mené un recensement des foyers d'espèces indésirables. Lutter contre leur développement, et en particulier celui du sainfoin d'Espagne, implique une information des usagers dont le personnel en charge de l'entretien des emprises. Des tournées de terrain ont été effectuées et les secteurs sériés

Le sainfoin d'Espagne en plein développement menace les bovins et ovins (400 g suffisent pour tuer un mouton, voire 100 g si la plante est séchée). 24 foyers ont été identifiés au pourtour des lacs.

Dans le cadre des travaux conduits par l'EPTB, et en particulier ceux de réhabilitation d'ouvrages, des mesures de réduction des impacts sont prises : organisation de pêches de sauvegarde, aménagement de 5 abreuvoirs pour le bétail le long de la Boderonne pour éviter le piétinement dans la rivière, réaménagement de berges en génie végétal ou plantation d'arbustes sur 830 mètres linéaires pour créer une haie en bordure de canal.

#### **DES ACTEURS MOBILISÉS**

Les actions conduites dans le cadre du quatrième axe visent, quant à elles, à mobiliser les acteurs de la biodiversité afin de donner plus de cohérence. À cette fin, Seine Grands Lacs a programmé une réunion annuelle de travail avec l'ensemble de ses partenaires (LPO, ONCFS, Conservatoire botanique, PIREN...) et participe aux réunions relatives à la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique.



# PÊCHE DE SAUVEGARDE

#### 60 TONNES DE POISSONS SAUVEGARDÉES DEPUIS 2011

#### LA VIE DU CANAL AU FIL DES SAISONS ET AU GRÉ DES TRAVAUX

Le canal d'amenée Seine capte les eaux de la Seine en hiver pour les stocker dans le lac afin d'éviter les inondations. Il est donc rempli et vidé chaque année depuis 2011, au gré des besoins de l'exploitation du lac-réservoir Seine et des travaux de réhabilitation.

# UN ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX

Dans le cadre des mesures environnementales accompagnant les travaux, des opérations de sauvetage piscicole sont effectuées chaque année. Lorsque le canal est remis en service à la fin de l'été, les volumes d'eau apportent leur lot de poissons. Ces derniers sont récupérés et transférés dans la Seine ou dans le lac, en fonction de la nature des espèces, avant la mise à sec pour travaux. Chaque année, une pêcherie avec instruments de levage, de récupération (épuisette danoise), ilôts de survie (apport d'eau fraîche et oxygénée) est installée à l'extrémité du canal.

#### QUELLE QUANTITÉ DE POISSONS EST ATTENDUE CHAQUE ANNÉE?

En 2011 au début des travaux de réhabilitation du canal, 8 817 kg de poissons ont été pêchés, il s'agissait de la première pêche depuis 1998 dans le canal après sa mise en service. En 2012, 2013 et 2015, les volumes de poissons ont été importants. Ce phénomène est à mettre en relation avec les épisodes de crue printanière puisqu'il a été nécessaire d'ouvrir les vannes à l'extrémité du canal où se réunissent les carpes après la fraie. Engouffrées dans le canal, elles ont été piégées après la fermeture des vannes. Ainsi, en 2012 et 2013, 14 et 21 tonnes de poissons ont été pêchés, 11 tonnes en 2015. En 2014, en l'absence de crue, seuls les poissons de l'hiver 2013 ont été récupérés, soit 773 kg au total. En 2016, les carpes n'étaient pas au rendez-vous. Malgré la crue tardive, elles s'étaient déjà dispersées dans le lac.

#### QUELLES ESPÈCES SONT PÊCHÉES ?

90 % de la biomasse est composée de carpes; gardons et brèmes viennent compléter le lot ainsi que quelques anguilles récupérées et remises en rivière. Au total, près de 60 tonnes de poissons ont été sauvegardées entre 2011 et 2016 dont quelques beaux spécimens de carpes, la plus grosse pesant 34 kg.



# OBJECTIF ZÉRO PHYTO

Au 1er janvier 2017, l'usage des produits phytopharmaceutiques (hors produits de bio-contrôle, produits autorisés en agriculture biologique et produits à faible risque) sera interdit pour les collectivités locales, l'État et ses établissements publics, pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries (sauf exception) ou des promenades, accessibles ou ouverts au public. Si, en 2008, l'EPTB employait encore des herbicides sur 185 hectares, impactant entre 5 et 12 % de la superficie globale de ses emprises, dès 2013 l'utilisation des produits phytosanitaires a été abandonnée de manière volontaire sur la totalité des lacs-réservoirs

Toutefois, trois ans après l'arrêt, des problèmes d'entretien apparaissent au niveau des ouvrages intéressant la sécurité (pousse de saule dans les barbacanes ou développement de végétation dans les joints de dilatation). Une étude a donc été engagée, aboutissant à un inventaire des pratiques d'entretien et une cartographie des espaces concernés. Il ressort que l'effort de désherbage, si l'on considère uniquement les ouvrages intéressant la sécurité, porte sur des superficies relativement limitées (30,5 ha sur Seine, 66,3 ha sur Marne et 40,8 ha sur Aube) au regard de la totalité des

2 000 ha d'emprises. Il en est de même pour les secteurs sensibles vis-à-vis de l'eau : les risques de transfert ne couvrent que 20 % des superficies à entretenir.

Le second volet de l'étude a permis d'établir, pour chaque espace rencontré, des fiches d'identification d'action comprenant :

- une photographie de l'espace,
- les risques de contamination de la ressource en eau (risque élevé ou faible),
- les pratiques actuelles d'entretien,
- les contraintes et les aspects liés à la sécurité,
- la superficie à entretenir,
- les préconisations proposées,
- les avantages des préconisations,
- les inconvénients des préconisations.

À partir des superficies inventoriées, des secteurs d'intervention prioritaires (ouvrages intéressant la sécurité) et des méthodes de gestion ont été préconisés : entretien préventif, entretien curatif, réhabilitation d'infrastructures. Des estimations de l'impact de la politique zéro phyto en matière de personnel ont été établies. Dans un second temps, une comparaison de ces estimations avec les réalités du terrain sera établie en déployant des secteurs test d'intervention.





# PLANTATION PAR LES AGENTS

#### UN ARBRE COMME TÉMOIN D'ENGAGEMENT

Depuis bientôt 5 ans, Seine Grands Lacs organise une plantation d'arbres-arbustes pour les nouveaux arrivants et retraités de l'année le jour de la Sainte-Catherine, où "tout bois prend racine". Par ce geste de plantation symbolique, le retraité passe le flambeau au nouvel arrivant, permettant à ce dernier d'être sensibilisé aux pratiques environnementales conduites par l'EPTB. En 2016, les 14 arrivants ont planté une haie de 800 mètres le long du canal de restitution Seine et ont recu un carnet de plantation. Chacun plante son arbuste avec toutes les précautions d'usage. Les variétés fruitières sont autochtones : doyenne de comice, joli bois, Jeanne d'Arc. Une ardoise précise, outre l'auteur de la plantation, son cru ainsi que le nom de la variété ou l'espèce.

#### UNE HAIE PLUTÔT QU'UNE CLÔTURE

Cette plantation s'inscrit dans le cadre du programme qui assure la préservation de 35 km de haies existantes. En parallèle, l'entretien s'est allégé par endroits pour laisser plus de place à la nature. D'ici 2019, le volume des haies aura été multiplié par 10.





L'opération de réhabilitation de la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine, débutée en 2011, s'est achevée en 2016 par la réhabilitation du tronçon situé en aval du canal, à proximité immédiate du déversoir d'extrémité.

Les travaux, qui devaient débuter au 1er juillet 2016, ont dû être repoussés à la mi-août. Alors que la vidange du canal d'amenée était entamée depuis le 2 mai, les fortes pluies de la fin du mois de mai ont nécessité une remise en service de l'ouvrage afin de protéger les habitations situées en aval de la prise d'eau Seine et limiter les débits dans la traversée de Troyes. L'ouverture de la prise d'eau afin d'écrêter la crue, a entraîné le remplissage complet du canal d'amenée à partir du 31 mai. La durée initialement prévue pour le chantier a donc été réduite de 6 semaines. Malgré cela, afin de réaliser l'ensemble des travaux dans l'année et respecter les dates impératives de remise en eau, le groupement d'entreprise titulaire du marché, a accepté d'adapter ses procédures pour permettre une augmentation sensible des cadences de travail, moyennant une rémunération complémentaire.

Le tronçon rénové en 2016 s'étend sur 1,34 km, réparti sur les deux rives du canal d'amenée. Les murs de soutènement du pont de la RD619, présent sur ce tronçon, ont été reconstruits dans le cadre du chantier. Par ailleurs, deux rampes de mise à l'eau pour les bateaux de l'exploitant ont été créées en rive gauche du canal afin de faciliter l'inspection des ouvrages et le dégrillage depuis le plan d'eau. En complément, les travaux engagés en 2016 ont également porté sur le traitement de tous les désordres qui avaient pu apparaître à l'occasion des vidanges successives du canal.

L'opération de réhabilitation de la cuvette hydraulique est maintenant finalisée. Cette opération a fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre déployée au sein de la direction de l'exploitation de Seine Grands Lacs. Le coût total de cette opération s'élève à 33 millions d'euros.



# SÉCURITÉ/CONTRÔLE DES OUVRAGES

La sécurité constitue l'un des éléments clé de l'exploitation des ouvrages.

Le bon état des ouvrages est vérifié en permanence par des inspections visuelles périodiques, par des essais de manœuvres sur les vannages, par des auscultations réalisées et interprétées à partir d'un très grand nombre de dispositifs répartis sur les quatre lacs-réservoirs. Cette surveillance interne réalisée par les agents de Seine Grands Lacs est complétée par des interventions extérieures : visite technique approfondie réalisée par un bureau d'études spécialisé, mais aussi inspection de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) dans le cadre de sa mission de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. La modernisation des outils et l'optimisation des procédures sont constamment recherchées.

# LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Les principaux marchés ayant fait l'objet d'une procédure de consultation adaptée, représentent un montant global d'investissement de plus de 3 millions € TTC. Ils concernent :

- La réhabilitation des chemins de service du canal d'amenée Seine sur un linéaire de 4,8 km réalisée au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2016 pour un montant de 1777 000 € TTC;
- ■La rénovation de la passe gauche du déversoir d'extrémité du canal d'amenée Seine réalisée au cours du 4° trimestre 2016 pour un montant de 664 000 € TTC;
- ■La modernisation des assainissements non collectifs des maisons de barragiste des sites Marne, Aube, Seine et Pannecière, soit 17 maisons pour un montant de 331 000 € TTC:

- ■L'amélioration des dispositifs d'aération des ateliers des sites Marne, Aube et Seine réalisée courant de l'été 2016 pour un montant de 48 000 € TTC;
- ■La réhabilitation des trottoirs et des caniveaux du pont du Mignage (site de Pannecière) réalisée à l'automne 2016 pour un montant de 106 000 € TTC :
- ■La rénovation de la desserte aval des voûtes du barrage de Pannecière réalisée au printemps 2017 pour un montant de 132 000 € TTC.



# RÉFECTION DES CHEMINS DE SERVICE

Les chemins de service du canal d'amenée Seine permettent d'accéder au plus près des ouvrages hydrauliques pour leur inspection et leur surveillance. Ces voies doivent rester en bon état pour que les exploitants et les agents d'entretien puissent les emprunter en toutes circonstances.

Entre 2011 et 2016, ces chemins de service ont été fortement sollicités lors des travaux de réhabilitation de la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine afin de faire transiter, le long du canal, les centaines de milliers de tonnes de matériaux (graves traitées, bétons, gabions, etc.) utilisés pour le confortement des parements.

En 2015 et 2016, ces chemins de service ont donc été restaurés et les conditions de roulement améliorées par la mise en œuvre d'un corps de chaussée composé d'une couche en grave bitume surmontée d'un enduit superficiel d'usure.



# INTERVENTION SUR LE PAREMENT AMONT DU BARRAGE DE LA MORGE

Sur le barrage de la Morge, un désordre de forme circulaire a été constaté et confirmé rapidement par une inspection caméra. Il s'agissait d'un effondrement du béton bitumineux à l'endroit d'une ancienne réparation en béton, causé par un soutirage progressif du matériau drainant sousjacent. La réparation subaquatique a été effectuée par plongeurs, sous 10 jours, et a consisté à enlever les morceaux de béton désolidarisés, mettre en place un polyane dans le fond de la cavité puis un coffrage perdu en tôle fixé dans le béton afin de permettre le coulage d'un béton fibré.

La réactivité des services de Seine Grands Lacs a permis de gérer efficacement les désordres apparus en l'attente d'une réhabilitation globale ultérieure de l'ouvrage.

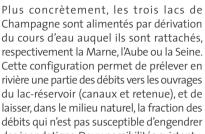
# **GESTION DES CRUES: GROS PLAN SUR** UNE GESTION SPÉCIFIQUE QUI INTERPFI I F : I F BY-PASS

En situation de crue, deux modes d'exploitation du lac Seine peuvent être menés simultanément : un stockage dans le lac pour protéger Troyes et l'aval et un prélèvement supplémentaire organisé en by-pass dont l'objectif est de réduire la crue dans le troncon situé entre la prise d'eau et la restitution sans toutefois utiliser inutilement le volume de stockage encore disponible dans le lac-réservoir.

C'est ce dernier mode qui peut susciter interrogations ou protestations puisqu'en pleine période de crue le lac semble rejeter de l'eau dans la rivière mais cette quantité d'eau est équivalente au surplus pris dans cette même rivière en amont. Les débits entrant dans le lac sont très largement supérieurs aux débits sortants. Le débit dans la rivière n'est donc aucunement augmenté. La crue n'est pas aggravée. L'opération est donc neutre pour les riverains de l'aval et elle renforce grandement la protection de ceux situés sur le tronçon court-circuité. Cela s'est révélé particulièrement utile lors de la crue de 2016 pour le tronçon situé entre l'ouvrage de prise et l'amont de l'agglomération Troyenne, un secteur fortement vulnérable aux débordements du cours d'eau.

Champagne sont alimentés par dérivation du cours d'eau auquel ils sont rattachés, respectivement la Marne, l'Aube ou la Seine. Cette configuration permet de prélever en rivière une partie des débits vers les ouvrages du lac-réservoir (canaux et retenue), et de laisser, dans le milieu naturel, la fraction des débits qui n'est pas susceptible d'engendrer des inondations. Deux possibilités existent :

- Ce prélèvement représente un stockage net : une partie du volume de la crue est conservée dans le lac et ne sera restituée que bien plus tard dans l'année, au cours de la phase de soutien des étiages. La baisse des débits que génère ce prélèvement est efficiente des l'aval des ouvrages de prise sur la totalité du cours de la rivière.
- ■Ce prélèvement peut correspondre à un l'aval complet de l'aménagement.



by-pass: les débits prélevés en rivière sont, au même moment, remis plus en aval dans le milieu naturel via les ouvrages de restitution. Les écoulements transitent donc via le canal d'amenée, le lac-réservoir puis le canal de restitution au lieu de circuler en rivière. L'effet de ce prélèvement se traduit par une baisse de débit dans le troncon court-circuité situé entre l'ouvrage de prise et l'exutoire du canal de restitution, mais ne modifie pas les débits observés à

# **UN SUIVI PARTICULIER DU BARRAGE** DE PANNECIÈRE LORS DE L'ÉPISODE DF CRUF DF JUIN 2016

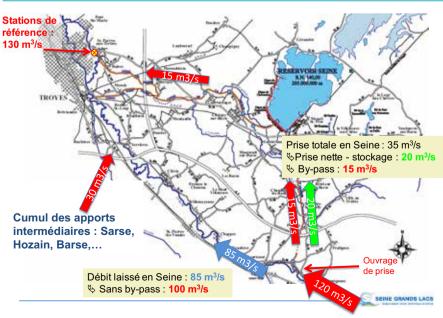
Lors de cette crue exceptionnelle, le niveau du réservoir est monté jusqu'à la cote de 323,96 NGF soit 4 cm en dessous de la cote maximale de remplissage. Le niveau atteint était supérieur de 33 cm à celui de la crue de mai 2015

À ce stade l'évacuateur de crue a dû être mis en action tout comme l'année précédente.

Cette situation exceptionnelle a fait l'objet d'un suivi particulier. Les pendules équipant l'ouvrage (instruments permettant de mesurer le mouvement de la crête du barrage par rapport à la base) ont réagi de manière tout à fait normale compte tenu de la charge hydrostatique. Un rapport d'interprétation des mesures a été réalisé par un bureau conseil et fourni au service de contrôle de l'État.



# stockage net de 20 m³/s complété par un by-pass de 15 m³/s (soit une prise totale en débordements du cours d'eau.



# **OPTIMISATION DU DISPOSITIF** D'AUSCULTATION

L'évolution du système d'auscultation des barrages Marne, Seine et Aube vers un système d'auscultation optimisé et en cours avec le recours à des technologies innovantes, l'optimisation du temps d'intervention tout en permettant une bonne connaissance du comportement futur de ceux-ci, s'avérait nécessaire. Une étude, dont les conclusions ont recu un avis favorable de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) s'est achevée



# TRAVAUX EN RÉGIE

Les cinq équipes d'entretien, réparties sur les quatre lacs-réservoirs, ainsi que les agents en charge des bâtiments, de la maçonnerie, des activités de soudure ou de mécanique œuvrent chaque jour et en toutes circonstances à l'entretien des espaces verts, des ouvrages de génie-civil, des engins, des véhicules et des bâtiments de l'EPTB. En complément des activités traditionnelles de fauchage, de taillage des haies et de nettoyage des ouvrages, ils réalisent chaque année des opérations spécifiques.

Afin de rétablir leur bon fonctionnement, les agents de l'équipe Seine ont ainsi réalisé le curage des barbacanes du tunnel du canal d'amenée Seine. Ces dispositifs de sécurité permettent l'évacuation des eaux infiltrées derrière les parois en béton et susceptibles d'exercer une poussée sur l'ouvrage, leur obstruction peut altérer la stabilité du tunnel.

Les agents de l'équipe d'Éclaron ont entrepris de curer les sédiments accumulés en amont des ouvrages de la prise d'eau Blaise, qui pouvaient gêner son fonctionnement normal. Les sédiments extraits ont été transportés à l'aval de la prise sur une plateforme puis remis dans la rivière, à la faveur des crues conformément aux instructions de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne.

#### **MODERNISATION DES OUTILS**

À la faveur des remplacements des matériels, l'ergonomie, la modernisation et l'optimisation du parc sont à l'ordre du jour. Ainsi en 2016 divers engins ont été acquis :

- Une machine épareuse dotée d'un bras de 12 mètres de long qui permet d'accéder à la totalité des hauteurs des talus entretenus;
- Un engin nouvelle génération, qui dispose d'un bras sur le côté de la cabine pour une visibilité accrue du travail et une ergonomie optimale et qui à terme, équipé simultanément de deux bras permettra la réalisation plus rapide des travaux de fauchage;
- Deux pelles mécaniques de 8 tonnes (sur chenilles) et 15 tonnes (sur pneus) affectées respectivement sur les sites de la prise d'eau Blaise et de la prise d'eau Aube serviront en priorité au dégrillage des prises d'eau. Ils seront aussi utilisés hors période de crue pour divers travaux d'aménagement et de curage menés sur les emprises des lacs-réservoirs Marne et Aube.

## TRAVAUX À L'ENTREPRISE

Le service travaux réalise, au quotidien, le suivi technique, administratif et financier des différentes opérations de travaux. En 2016, une quinzaine de consultations ont ainsi été réalisées pour un montant total de 145 000 €, dont l'aménagement d'un local soudure dans les ateliers d'Éclaron et du bureau médical à

Dans le cadre d'un marché pluriannuel d'entretien, 26 opérations ont été réalisées avec l'entreprise titulaire du marché, pour un montant total de près d'un million d'euros, dont les ragréages et reprises des canaux d'amenée et de restitution Marne et du canal de jonction Aube, ou encore l'aménagement du fossé de drainage situé au pied du barrage de la Morge.

La mise en conformité des assainissements autonomes des maisons de barragistes ainsi que la réhabilitation de la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine ont également été suivis par ce service.







# L'EPTB S'ENGAGE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN-VERSANT

Suite à la COP 21 et la signature de l'accord de Paris, le Comité de bassin Seine-Normandie et le Préfet coordonnateur de bassin ont élaboré une stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique. En 2016, Seine Grands Lacs s'est investi au coté de l'Agence de l'Eau et de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) pour contribuer à l'élaboration de ce document adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 8 décembre 2016.

Ce texte part du constat que les effets du changement climatique sur ce bassin hydrographique risquent de se traduire, avant la fin du siècle, par une forte diminution du débit des cours d'eau en période estivale (de l'ordre de 10 à 30 %) et par une baisse importante du niveau des nappes souterraines, mais aussi par une recrudescence des épisodes de crues violentes. De telles modifications auront un impact fort sur nombre de nos activités : navigation, alimentation en eau potable, assainissement, irrigation, loisirs...

Il convient donc que l'ensemble des territoires

et des acteurs de l'eau s'y prépare dans le cadre d'une stratégie concertée visant, en particulier à limiter la consommation d'eau, à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi à renforcer la prévention du risque inondation. En application de cette stratégie, des actions seront portées par l'EPTB dès 2017 sur son territoire, en vue notamment de mieux caractériser le risque lié à des étiages sévères et d'en évaluer les impacts potentiels, tant socio-économiques qu'environnementaux.





# LE LAC SEINE A FÊTÉ SES 50 ANS

Mis en eau en 1966 après de longues années de travaux, le lac-réservoir Seine, appelé lac d'Orient, a fêté, en 2016, ses 50 années de mission au service de l'écrêtement des crues et du soutien d'étiage.

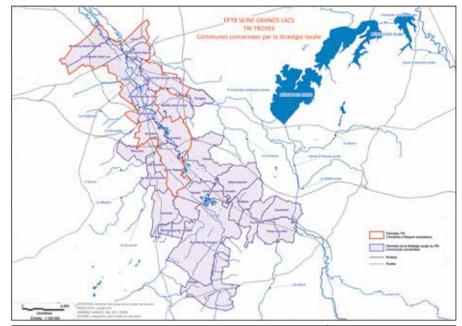
Parfaitement intégré dans son environnement, il abrite une richesse faunistique et floristique qui lui valent une reconnaissance nationale (ZNIEFF, réserve naturelle) et internationale (zone RAMSAR, Natura 2000). Sa centrale hydroélectrique produit 14 millions de kWh/an. Il accueille également de nombreuses activités de loisir et de sport.

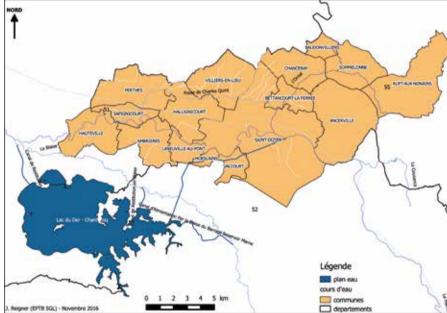
# LES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE INONDATION DE TROYES FT ST-DIZIER

En déclinaison du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, l'EPTB Seine Grands Lacs a été désigné par l'État en liaison avec les collectivités locales comme structure porteuse pour animer l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation des agglomérations troyenne (10) et de Saint-Dizier (51, 52, 55).

En 2016, les réunions de concertation ont permis de décliner collégialement les objectifs généraux du PGRI en mesures adaptées à ces deux territoires à risques importants d'inondation. Celles-ci ont été soumises pour avis et validation à l'ensemble des partenaires associés au travers d'ateliers participatifs et d'une consultation officielle. Les échanges ont permis d'aboutir à un consensus les 7 et 8 novembre 2016 à l'occasion des réunions de validation par les parties prenantes. En conséquence, les deux stratégies locales ont été respectivement approuvées par les Préfets le 9 décembre 2016 pour l'agglomération trovenne et le 20 décembre 2016 pour l'agglomération de Saint-Dizier.

Dans un objectif de réduction des conséquences dommageables des inondations sur leurs territoires, les partenaires souhaitent désormais traduire leur volonté d'agir par la mise en œuvre de Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). À partir de 2017, un PAPI d'intention sera élaboré pour l'agglomération de Saint-Dizier. Un PAPI "complet" de mise en œuvre des mesures structurelles et non structurelles, sera réalisé sur le territoire de l'agglomération troyenne et plus largement sur l'unité hydrographique Seine amont.





# UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE TROYENNE

Dans la lignée du PAPI réalisé pour la Seine et la Marne franciliennes, Seine Grands Lacs porte, depuis 2015, un PAPI d'intention aux côtés de Troyes Champagne Métropole et de la Direction départementale des territoires de l'Aube. Ce programme comporte 18 actions permettant d'affiner le diagnostic du territoire et de définir les mesures les plus urgentes à mettre en œuvre dans un futur PAPI complet. Les objectifs du programme :

- affiner les connaissances sur l'hydrologie,
- mieux connaître la cinétique des crues et le rôle du lit majeur,
- associer les objectifs de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et la gestion du risque inondation,

- améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire.
- déterminer les mesures à mettre en œuvre, tant pour parfaire cette connaissance que pour réduire la vulnérabilité,
- réaliser une étude préalable des phénomènes de remontées de nappes,
- préciser la définition du programme, ainsi que son coût, notamment pour réaliser une analyse coût-bénéfice.

En 2016, les études du programme ont apporté les premiers éléments de connaissances complémentaires sur le diagnostic du territoire et des enseignements à court et moyen termes. Ces derniers ont notamment

permis d'alimenter l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation de l'agglomération troyenne.

La finalisation des études et l'approbation de la stratégie locale de l'agglomération troyenne le 9 décembre 2016 permettront, en 2017, aux partenaires d'inscrire leur action dans un PAPI complet, déclinant des mesures structurelles et non structurelles.

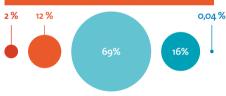


# **DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

	~
Forêts	152 841,16
Programmes transversaux	609 746,74
Pannecière	1 100 693,40
Seine	8 500 675,65
Aube	1 118 615,86
Marne	1 361 476,24
La Bassée	964 028,45
SOUS-TOTAL	13 808 077,50 €

DÉPENSES FINANCIÈRES				
Remboursement avance FCTVA	728 029,86			
Remboursement emprunts	338 138,07			
Remboursement avances Agence de l'eau	224 394,95			
SOUS-TOTAL	1 290 562,88			
TOTAL	15 098 640,38 €			

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**



- Subventions 318 026,00 ■ FCTVA 1879 448,08 Autofinancement 10 872 872,53 ■ Emprunt et
- dettes assimilées 2 581 070,00 Divers

7 693,38 **TOTAL** 15 659 109,99€

#### **DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**



- Charges générales ■ Dépenses de personnel Autres charges
- Charges financières ■ Charges exceptionnelles **TOTAL**

3 526 840,93 6 744 886,14 401 630,00 298 493,60 50 296,31

11 022 146,98€

# **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** 2,09 % 1,99 %

■ Contributions départementales

52,5 %

- "Redevance pour service
- rendu de soutien d'étiage" Autres produits
- Subventions TOTAL

8 576 841,22 412 289,183 393 749,45

10 353 990,00

19 736 869,85€



## CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

PARTIC	% DE CIPATION	MONTANT VERSÉ
Paris	50,02%	5 179 065
Hauts-de-Seine	16,66%	1 724 975
Seine-Saint- Denis	16,66 %	1 724 975
Val-de-Marne	16,66%	1 724 975
TOTAL	100 %	10 353 990 €

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 24 administrateurs, 12 sont des élu(e)s de la Ville de Paris ; les autres sont délégués à parts égales par les conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

#### Représentants de la ville de Paris :

Pierre AURIACOMBE, David BELLIARD (12e viceprésident), Célia BLAUEL (7e vice-présidente), Nicolas BONNET-OULALDJ (8e vice-président), Colombe BROSSEL, Halima JEMNI (11e viceprésidente), Anne-Christine LANG, Valérie NAHMIAS, Annick OLIVIER (4e vice-présidente), Anne-Constance ONGHENA, Patrick TREMEGE (6e vice-président), François VAUGLIN (1er viceprésident).

# Représentants du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Daniel COURTES (10° vice-président), Josiane FISCHER, Denis LARGHERO (3° vice-président), Gabriel MASSOU.

# Représentants du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Belaïde BEDREDDINE (5° vice-président), Jean-Michel BLUTEAU, Bertrand KERN, Frédéric MOLOSSI (président).

# Représentants du Conseil départemental du Val-de-Marne

Didier GUILLAUME remplacé par Pierre BELL-LOCH, Chantal DURAND (9° vice-présidente), Daniel GUERIN (2° vice-président), Christian METAIRIE.

La transformation de l'Institution en syndicat mixte en 2017, en vertu de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, n'a pas d'incidence sur la représentativité des collectivités au conseil d'administration. Le conseil d'administration devenu comité syndical continuera de travailler sur l'ouverture de la gouvernance de Seine Grands Lacs à d'autres collectivités.



## LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2016, le service des ressources humaines a travaillé à la mise en place du RIFSEEP, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, initialement créé pour la fonction publique d'État (décret n°2014-513 du 20 mai 2014). Ce nouvel outil indemnitaire de référence se substitue aux primes et indemnités actuelles. Transposable à la fonction publique territoriale conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales (mais non obligatoire), son application a été autorisée par le conseil d'administration après avis du comité technique, et selon un calendrier de mise en œuvre lié à la publication de décrets. Le RIFSEEP sera ainsi mis en œuvre au sein de Seine Grands Lacs à partir du 1er janvier 2017.

#### **RÉPARTITION DES AGENTS EN DÉCEMBRE 2016**

#### GÉOGRAPHIQUE

- Services centraux de Paris : 35 agents
- ■Unité territoriale de bassin Marne : 33 agents
- Unité territoriale de bassin de l'Aube et de la Seine-amont : 56 agents ■ Unité territoriale de bassin Yonne :
- Unité territoriale de bassin Yonne : 7 agents

#### PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Catégorie A : 37
- Catégorie B : 26
- Catégorie C : 66
- Emplois d'avenir : 2

#### PAR FILIÈRE

- Personnel administratif: 25
- Personnel technique : 106





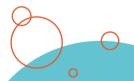
# LES FORÊTS DE L'EPTB

Au-delà de la gestion de quatre lacsréservoirs en amont de la Seine, l'EPTB est propriétaire de quatorze massifs forestiers, d'un total de 3 545 hectares répartis au sein des départements de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Principalement composées de chênes, hêtres et charmes et gérées par l'Office national des forêts (ONF) avec un plan d'aménagement forestier imaginé sur quinze à vingt ans, ces forêts ont été réalisées en compensation des massifs forestiers disparus lors de la création des lacs-réservoirs. Possédant une valeur écologique reconnue en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique 1 mais aussi en espaces classés réglementairement, elles produisent une ressource renouvelable.

Seine Grands Lacs est, aujourd'hui, le troisième propriétaire forestier en Champagne-Ardenne après l'État. En 2017, Seine Grands Lacs éditera un dépliant sur ses forêts.

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : LE BARRAGE DE PANNECIÈRE A OUVERT SES PORTES AUX VISITEURS

Les 17 et 18 septembre 2016, malgré la pluie, près de 250 visiteurs ont répondu à l'invitation de Seine Grands Lacs afin de faire plus ample connaissance avec le barrage de Pannecière, comprendre son fonctionnement et découvrir son environnement. Après 65 ans d'existence, le plus grand barrage du Morvan suscite toujours l'intérêt du public.



# GEO SEINE GRANDS LACS, UN OUTIL EN CONSTRUCTION

Seine Grands Lacs a posé les fondements de son système d'information géographique, qui permettra de faciliter l'accès, le partage et l'exploitation des données géographiques.

# EPISEINE : RÉALISATION D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE SUR LE RISQUE INONDATION

En 2016, Seine Grands Lacs, dans le cadre du PAPI francilien, s'est attelé à développer une plateforme collaborative visant la mutualisation des ressources et la mise en réseau d'acteurs autour de la thématique de la gestion du risque d'inondation.

Mis en ligne en 2017, episeine.fr sera à destination du grand public mais surtout des professionnels, principalement de la sphère publique. Il répond à un besoin exprimé par de nombreux acteurs lors des réunions de concertation à l'occasion de l'élaboration de la SLGRI du TRI de la métropole francilienne.

Cette plateforme doit contribuer à :

- créer, diffuser et mutualiser des retours d'expériences et des outils pratiques pour les gestionnaires;
- élargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets ;
- faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Les fonctionnalités évolueront au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

# MAISON DES LACS DE MESNIL-SAINT-PÈRE : UN NOUVEL ESPACE POUR SEINE GRANDS LACS EN 2017

Située au cœur du Parc naturel régional de la forêt d'Orient, au bord du lac d'Orient, la Maison des lacs de Mesnil-Saint-Père propose notamment une capitainerie, une école de voile ainsi qu'une halle sportive et culturelle. Depuis son ouverture en 2006, la structure dédie une de ses salles à l'exposition de divers supports de communication expliquant le fonctionnement des lacs-réservoirs de l'EPTB, tout en mettant à disposition une maquette du lac Aube. En 2017, s'inscrivant dans le projet

global de réaménagement de la Maison des lacs, l'espace d'exposition de l'EPTB sera déplacé et modernisé. Au programme, des écrans diffusant les vidéos de Seine Grands Lacs, une borne tactile permettant le visionnage de la visite virtuelle à 360° des lacs, des kakémonos explicatifs et un petit coup de jeune pour la maquette du lac. Par ailleurs, l'installation, d'une vitrophanie (autocollant installé sur une vitre) posée sur la façade côté parking offrira une grande visibilité à l'action de l'EPTB.



# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION : DES AFFICHES ET DÉPLIANTS!

Les catastrophes touchant les barrages nydrauliques sont très improbables mais e risque nul n'existe pas.

Comme le prévoit la réglementation, la population impactée par l'onde de submersion due à une potentielle rupture des barrages doit être informée par des plaquettes et affiches qui indiquent succinctement les mesures de protection et de secours prises par les pouvoirs publics (dans le cadre du Plan particulier d'intervention) afin de savoir comment réagir. En collaboration avec les services préfectoraux de la sécurité civile, l'EPTB a réalisé des affiches et des plaquettes d'information à destination des populations des 475 communes impactées par les ouvrages Marne, Seine et Aube, soit un total d'environ 125 000 exemplaires. La diffusion auprès des populations et sur le site internet sera effectuée courant 2017.



# PLOUF 75, ET SI LA SEINE SORTAIT DE SON LIT ?

Cette année encore, du 9 au 13 mai, l'EPTB s'est associé à PLOUF 75, organisé par la préfecture de police et le Secrétariat générale Préfecture de police et le Secrétariat générale de la ses coné de défense de Paris afin de de la Seine, de l'Aube, de l'Yonne et niveau de la Seine, de l'Aube, de l'Yonne et de la Marne.



